

Convention générale pour l'organisation du Feztivoix en France

HANDIVOIX est l'organisateur de l'événement:

La Fédération est chargée de :

- La réservation administrative des lieux de déroulement de l'événement,
- L'élaboration du calendrier des manifestations en lien avec les délégations,
- La campagne d'information et d'inscription des chorales généralement organisée du 31 mars au 31 mai,
- L'élaboration avant le 30 juin, des programmes de l'événement en lien avec les délégués,
- L'élaboration des éléments de communication (Site internet, affiches, communiqué de presse, documentation diverses...),
- L'élaboration et la diffusion des supports de communication selon un plan de communication national, le plan de communication locale ou régional pouvant être défini en collaboration avec la délégation,
- La fabrication et l'envoi aux délégations, d'une ou plusieurs banderoles portant le logo du Feztivoix ou HANDIVOIX, des trophées, médailles ou diplômes à toutes les chorales ou groupes participants.

Toutes les chorales de personnes en situation de handicap participant au Feztivoix, doivent être adhérentes à HANDIVOIX.

Les autres artistes présents sont invités.

Les cartons d'invitation sont fournis par la fédération à la demande du délégué qui doit lui communiquer les noms, prénoms, titre, fonction et adresse de la personne invitée.

L'ensemble des documents émis sont conforme à la charte d'HANDIVOIX.

L'ensemble de la manifestation bénéficie de l'assurance responsabilité civile de la fédération.

Les déclarations de droits d'auteur à la SACEM sont effectuées par la fédération qui bénéficie d'une exonération de droit sur le plan national.

La fédération gère le droit à l'image. Celui-ci fait l'objet d'une demande d'autorisation jointe au dispositif d'inscription des groupes ou individus au Feztivoix et à remplir obligatoirement avant de l'adresser à la fédération.

Les recettes générées par l'événement sont versées à HANDIVOIX.

Les dépenses sont fixées par la fédération en lien avec la délégation dans le cadre d'un budget prévisionnelle arrêté conjointement.

La délégation au Feztivoix:

Elle fixe avant le 15 mars, la date et la durée de l'événement, en coordination avec la fédération, entre le 20 septembre et le 30 novembre de chaque année.

Elle est chargée de l'organisation technique et logistique de l'événement. Elle est dans ce domaine l'interlocuteur sur son territoire pour toutes les questions liées à l'organisation de l'événement.

Pour l'ensemble des supports, la fédération met à disposition les logos et documents suivant la charte graphique d'HANDIVOIX pour sa correspondance locale liée au Feztivoix ou à la réalisation de supports graphiques liés à l'événement, (plaquette, programmes...).

Elle organise la dynamique artistique, relationnelle et organisationnelle sur son territoire. Elle identifie les réseaux institutionnels locaux et régionaux en lien avec la fédération, afin d'optimiser la dynamique de communication et d'information au tour de l'événement.

Elle organise en coordination avec la fédération le programme de l'événement périphérique au(x) concert(s) de chorales HANDIVOIX et remise de trophées (ou médailles) et diplômes.

A ce titre, il peut inviter tous groupes artistiques et toutes personnalités de nature à nourrir la dynamique événementielle et son rayonnement départemental et régional. Il constitue et gère ses équipes de bénévoles.

///